

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, dix-huit heures et trente minutes, le Vendredi 28 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>eur</sup> LOGNON, M<sup>mes</sup> BRUNET, LEBRUN, Adjoint, M<sup>eurs</sup> DELAFOSSE, METAIS, BIENAIME, DUBOIS, M<sup>mes</sup> HETELAY, FRANCIERE, GAPENNE, PRUVOST, LASORNE.

Absents excusés : M<sup>me</sup> DIRUY qui donne pouvoirs à M. LOGNON,  
M. PACCEU qui donne pouvoirs à M. BIENAIMÉ,  
M. LETELLIEZ qui donne pouvoirs à MME BRUNET  
M. VANDEWALLE.

Absents : M. COTTEL  
M. CHARPENTIER,  
M. ANSARD  
M<sup>me</sup> DEMORY.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> FRANCIERE.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René LOGNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Patrick GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	3 028 017.31	1 787 390.97 3 512 988.02	131 874.82 1 691 399.55	2 699 522.76	131 874.82 4 719 416.86	1 787 390.97 6 212 510.78
TOTAUX	3 028 017 .31	5 300 378.99	1 823 274.37	2 699 522.76	4 851 291.68	7 999 901.75
RESULTATS DEFINITIFS		2 272 361.68		876 248.39		3 148 610.07
RESTES A REALISER			1 275 881.98	315 068.81	1 275 881.98	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M<sup>eurs</sup> GAILLARD, LOGNON, Mesdames BRUNET, LEBRUN, HETELAY, FRANCIERE, GAPENNE, LASORNE, PRUVOST, Messieurs METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, DUBOIS.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+484 970.71
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+1 787 390.97
<u>C. Résultat à affecter</u> =A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+2 272 361.68
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	+1 008 123.21
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-131 874.82
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	+960 813.17
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>84 564.78</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>2 272 361.68</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>84 564.78</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>2 187 796.90</b>

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## SUBVENTIONS

Cette délibération annule et remplace la délibération N°04/2019/26 du 07 juin 2019

-Oùïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-accepte le versement des subventions suivantes :

●JUDO	400.00 €
●ESCALADE	150.00 €
●TENNIS CLUB	1 000.00 €
●SPORTING CLUB	800.00 €
●TEAM FLIXECOURT 80	1 000.00 €
●LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	550.00 €
●TENNIS DE TABLE	2 250.00 €
●HOCKEY	150.00 €
●BADMINTON	150.00 €
●LYCEE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●COLLEGE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●SPORTS ET LOISIRS	200.00 €
●ANBB	3 000.00 €

## PISCINE

●OCCE HECTOR MALOT	3 000.00 €
--------------------	------------

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## NON A LA FERMETURE DU CENTRE D'IMPOT DE FLIXECOURT

Monsieur le Maire expose que plusieurs centres des impôts ou de trésoreries seraient menacés de fermeture ou de transfert d'activité dans la Somme, dans le cadre d'un plan de redéploiement territorial des services des finances publiques à l'échelle départementale, à l'horizon 2020-2022.

Dans l'ensemble du Département de la Somme, un certain nombre de centres, tout comme de nombreuses trésoreries seraient particulièrement impactés.

A FLIXECOURT, la fermeture des services publics de proximité est vécue comme un nouvel abandon par les habitants, les acteurs économiques comme par les élus locaux, d'autant que certains services ne peuvent pas être effectués par Internet ou, pour ceux qui le sont, le débit Internet est insuffisant dans l'immédiat.

Ces choix vont à l'encontre des engagements pris par le Président de la République à l'issue du Grand Débat, lui qui souhaitait « *apaiser la relation des territoires à leurs services publics* » en assurant leur présence dans les territoires, notamment avec davantage de fonctionnaires sur le terrain.

Par conséquent, à l'unanimité, le Conseil Municipal, demande à Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics, de surseoir à tout projet de fermeture pour tenir compte des besoins des habitants et des élus locaux.

Ce vœu est adressé à :

**-M. Gérard DARMANIN**, Ministre de l'Action et des Comptes publics ;

Copie de ce vœu est adressé à :

**-Mme la Préfète de la Somme ;**

**-M. le Président de la Région Hauts-de-France ;**

**-Mmes / Ms les Parlementaires de la Somme ;**

**-M. le Directeur Départemental de la DGFIP.**